

CLÉMENTIN-OJHA (Catherine), *Le Trident sur le palais. Une cabale anti-vishnouite dans un royaume hindou à l'époque coloniale*

Paris, Presses de l'École française d'Extrême-Orient, 1999, 366 p.
(bibliogr, illustr, index, glossaire)

André Padoux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/20267>

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2000

Pagination : 75

ISBN : 2-222-96698-1

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

André Padoux, « CLÉMENTIN-OJHA (Catherine), *Le Trident sur le palais. Une cabale anti-vishnouite dans un royaume hindou à l'époque coloniale* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne],

112 | octobre-décembre 2000, document 112.8, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 02 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/assr/20267>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

CLÉMENTIN-OJHA (Catherine), *Le Trident sur le palais. Une cabale anti-vishnouite dans un royaume hindou à l'époque coloniale*

Paris, Presses de l'École française d'Extrême-Orient, 1999, 366 p.
(bibliogr, illustr, index, glossaire)

André Padoux

RÉFÉRENCE

CLÉMENTIN-OJHA (Catherine), *Le Trident sur le palais. Une cabale anti-vishnouite dans un royaume hindou à l'époque coloniale*, Paris, Presses de l'École française d'Extrême-Orient, 1999, 366 p. (bibliogr, illustr, index, glossaire)

- 1 Cet ouvrage étudie une période de crise que traversa le royaume hindou de Jaipur entre 1863 et 1872 lorsque son maharaja, Ramsingh II, d'une famille traditionnellement vishnouite, devint shivaïte et décida dès lors de retirer à la religion vishnouite les considérables avantages dont elle bénéficiait, fit condamner par des théologiens shivaïtes des notions et pratiques vishnouites et voulut obliger les brahmanes de son royaume à se comporter désormais en shivaïtes, en les soumettant en outre à une humiliation publique. D'où une crise et le départ de Jaipur des principaux chefs religieux vishnouites, qui durent abandonner honneurs et richesses pour ne revenir officiellement qu'en 1950, dans une ville qui n'était plus la capitale d'un royaume hindou indépendant, mais celle d'un des États constitutifs de l'Union Indienne.
- 2 C.C.-O. a fait à cette occasion un travail remarquable de recherche dans les archives et documents de Jaipur – recherchant aussi les traces laissées par l'événement dans la mémoire historique des habitants – pour suivre le déroulement de cette crise de ses origines à sa conclusion, en en détaillant avec minutie les phases et en en présentant les

nombreux acteurs (que montre en outre et rend plus présents une bonne illustration photographique). Elle en explique aussi et surtout la logique interne, qui se fonde sur la tradition hindoue, encore très vivante alors, tant au plan doctrinal et (si l'on peut dire) proprement religieux qu'en ce qui concerne la conception hindoue de la royauté. Voulant en effet se défaire de l'emprise très forte et en outre très coûteuse des sectes vishnouites locales et de leurs chefs spirituels à qui d'abondants dons de terre avaient été faits (dons qui en étaient venus à absorber près de 20 % des richesses de l'État !), Ramsingh II eut recours à des conseillers shivaïtes spécialistes du *dharma*, la loi socio-religieuse hindoue, pour démontrer que les doctrines et les pratiques des vishnouites locaux n'étaient pas conformes à cette loi, notamment en ce qu'elles ne respectaient pas assez la hiérarchie des castes, car elles ouvraient aux *shudra* la voie du salut par la dévotion. L'ouvrage examine dès lors la nature de la règle orthodoxe hindoue, montre les oppositions qui pouvaient (qui peuvent d'ailleurs encore, notons-le) exister entre les différentes traditions constituant le vaste et disparate ensemble que l'on rassemble sous le nom d'hindouisme. Il montre aussi à propos de ce cas le rôle important qu'a le monarque hindou sur le plan religieux : investi par l'onction royale, qui est un sacrement, il a un lien particulier à la divinité, qui a un temple dans son palais. Pour l'idéologie brahmanique, il est le premier des sacrifiants. Entouré dans son palais de spécialistes religieux, il doit donc se soumettre quotidiennement à de nombreuses opérations rituelles et présider évidemment aux grandes fêtes. Il est le défenseur du *dharma* et doit veiller à sa bonne observance, ce qui lui donne un droit naturel d'intervention dans les affaires religieuses. Cela apparaît explicitement dans le cas étudié. Mais il est à noter que même de nos jours certains privilèges ou prérogatives religieuses des princes hindous existent encore. C'étaient d'ailleurs, peut-on penser (cf. *Arch.*, n° 72.187 et 92.102), les seuls que la puissance coloniale leur laissait librement exercer. Au demeurant, l'Administration indienne actuelle, héritière de celle des Anglais (qui veillaient eux aussi à leur façon à l'application du *dharma*) ne manque pas, à l'occasion, d'intervenir dans les affaires religieuses et notamment dans la gestion des temples : en Inde, on n'échappe jamais au religieux.

- 3 Très fouillé, bien illustré, avec une riche bibliographie, un glossaire, un bon index, ce travail, reposant sur une étude attentive par une excellente spécialiste des religions de l'Inde moderne, est d'un intérêt qui dépasse le cas particulier de cette cabale anti-vishnouite. Il touche en effet non seulement à certains effets politiques de la présence britannique en Inde au XIX^e siècle, mais aussi à des aspects essentiels, durables, du monde hindou.